



Lettre industrielle

Actualité d'EDF et de la concurrence

Septembre 2021

Cher(e)s collègues,

L'actualité durant cet été a été très dense.

Il y a eu d'abord le renoncement du Gouvernement à lancer le projet Hercule en septembre ce qui renvoie toute réforme d'EDF, qu'elle qu'en soit la nature, après les présidentielles.

C'est une formidable victoire pour les salariés et pour l'Interfédérale dans laquelle **FO** a pris toute sa place. Il nous faut maintenant transformer l'essai en obtenant l'abrogation de l'ARENH et la consolidation de nos concessions hydro-électriques. A **FO**, nous militons pour le retour à un vrai service public nationalisé, à un EPIC national intégré et à l'abandon de la concurrence qui est un échec retentissant. C'est pour nous la seule voie qui permettrait de concilier service public au bénéfice des citoyens et progrès social.

Second élément de la période : les comptes semestriels d'EDF. Ils sont bons dans un contexte de prix de marché haussier et d'une meilleure production nucléaire qu'attendue. **FO** exige maintenant que la Direction d'Edf ouvre sans tarder des négociations salariales pour que les salariés bénéficient de ces bons résultats. Il serait inconcevable que l'on demande aux salariés de se serrer la ceinture quand les prix de marché sont bas et de ne pas faire bénéficier les salariés quand les prix de marché sont hauts !

Dernier élément : la fin de l'aventure américaine dans le nucléaire avec la cession de notre participation de 49,9% dans la société Constellation, actée début août par le Conseil d'Administration. Ce sujet a fait l'objet d'un développement dans la dernière Lettre de l'Administrateur. Notons ici que cette aventure aura coûté à EDF et donc à ses salariés plus de 2 milliards d'euros ! A méditer quand on parle de la dette d'EDF dont une large part est dû à des investissements internationaux coûteux et au moment où le projet Hercule visait à se lancer dans une course à la taille, cette fois-ci dans les ENR...

C'est en cela que les projets industriels et les projets sociaux sont étroitement liés. Il ne saurait y avoir de développement industriel sans projet social !

Au-delà de ces éléments très importants, vous trouverez ci-après, quelques éléments d'actualité qui nous sont apparus significatifs : les problèmes rencontrés sur Taishan, les CEE et différents problèmes liés à la concurrence sont au menu de cette lettre.

Bonne lecture !

Jacky CHORIN

Délégué fédéral aux questions industrielles

Nelly BREHERET

DSC EDF SA

Retour sur les problèmes de Taishan 1

Entre problèmes techniques et contentieux US Chine...

Les deux centrales chinoises de Taishan 1 et 2 sont les deux seuls EPR en fonctionnement dans le monde, mis en service respectivement en 2018 et 2019.

Le 14 juin, on apprenait par CNN qu'une lettre de Framatome US adressée le 8 juin au département de l'énergie américain (DOE), faisait état d'une « menace radiologique imminente » sur Taishan 1, à l'appui d'une demande urgente de « transférer les données techniques et l'assistance nécessaire pour remettre l'usine en état de fonctionnement normal ». La filiale américaine de Framatome reprochait notamment à l'exploitant de Taishan « d'avoir relevé les limites acceptables de radiation à l'extérieur de la centrale pour éviter de devoir la fermer »...

Rendue publique par CNN le lendemain de la réunion du G7 et sur fond de contentieux grandissant entre les USA et la Chine, cette « fuite » organisée par les autorités américaines vers CNN est tout sauf anodine. Quant à la tonalité du courrier de Framatome US, elle reste surprenante même au regard de la réglementation US sur les relations avec la Chine, qui avait placé l'entreprise chinoise CGN en août 2019 sur la liste noire des groupes avec lesquels les entreprises américaines n'ont plus le droit de travailler (Le Monde du 16 juin)... Et ceci d'autant plus que le relèvement des normes chinoises évoqué par Framatome US restait dans les limites des standards internationaux.

En réalité, loin de constituer « une menace radiologique imminente », il s'agissait d'une « augmentation de la concentration de certains gaz rares dans le circuit primaire » liés à des « crayons fuitards », type d'incident connu et documenté qui est déjà survenu –certes très rarement- sur nos centrales.

Dans ce type de circonstances, les procédures d'exploitations françaises consistent à arrêter le réacteur, retirer le combustible et l'examiner pour comprendre ce qui a provoqué les fuites. Mais comme l'indique la SFEN (Société Française pour l'Energie Nucléaire), cet incident « n'est pas qualifié comme incident de sûreté ni même comme anomalie de sûreté mais seulement comme un signal faible » (interview de Valérie Faudon à l'Usine Nouvelle du 17 juin).

Dans ce contexte, EDF a d'abord réagi en demandant la réunion du CA de la JV gérant Taishan dans laquelle EDF détient 30% pour analyser la situation. Celui-ci s'est finalement tenu le 22 juillet.

Dans la foulée, et au vu des informations recueillies, EDF annonçait que « même si d'après les données dont EDF dispose, les paramètres radiochimiques demeurent en deçà des seuils réglementaires en vigueur à la centrale de Taishan, seuils qui sont cohérents avec les pratiques internationales », «au regard des analyses effectuées, les procédures d'EDF en matière d'exploitation du parc nucléaire français conduiraient à mettre le réacteur à l'arrêt ».

Et finalement, le 30 juillet, l'exploitant chinois CGNPC indiquait que « la centrale nucléaire de Taishan faisant de la sûreté sa première priorité a décidé d'arrêter le réacteur n°1 pour maintenance afin de trouver la cause des dommages affectant le combustible et de remplacer ce combustible ». L'entreprise ajoutait cependant que « les dégâts sur le combustible restent dans la plage admissible des spécifications techniques ».

Reste donc à connaître les raisons exactes de ce problème technique... et les conséquences sur les relations franco-chinoises dans le nucléaire mais aussi sur la crédibilité de l'EPR.

Certificat d'économies d'énergie (CEE)

Un rapport interministériel sévère dévoilé par la Revue Contexte en juillet

Les CEE sont des obligations qui pèsent sur les fournisseurs d'énergie et qui sont au final financés par les consommateurs sur lesquels ces charges sont répercutées.

Ce mécanisme fait l'objet de critiques récurrentes non seulement de syndicats comme **FO** mais aussi des associations de consommateurs et ceci d'autant plus que le volume des obligations s'accroît de plus en plus sur les fournisseurs.

C'est ainsi que les contraintes pesant sur le budget de l'Etat l'ont conduit à transférer sur les CEE et donc à faire financer par les consommateurs des politiques publiques que l'Etat n'a pas les moyens de financer. C'est ce que pointe ce rapport interministériel par exemple pour le financement d'abris pour vélos !

Le rapport – rendu au Gouvernement fin 2020- estime que le coût total des CEE pour 2020 est de 3,5 Milliards d'euros, ce qui est conséquent et ceci d'autant plus que ce quasi-impôt échappait à tout débat parlementaire jusqu'à la loi climat résilience d'août 2021.

Ce nouveau texte prévoit maintenant qu'au plus tard, six mois avant la fin de chaque période de CEE, périodes qui durent quatre ans, un rapport sur le dispositif est remis par le Gouvernement, suivi deux mois plus tard par « les évolutions que le Gouvernement souhaite apporter au dispositif pour la période suivante ». C'est un début certes timide mais c'est un début tout de même en matière du rôle du Parlement...

Si ce rapport n'a pas été rendu public, ce qui rend l'information de Contexte d'autant plus précieuse, c'est sans doute parce que nombre de ses préconisations n'ont pas été suivies par le Gouvernement et en particulier une très importante.

Elle consiste à faire « réaliser une étude indépendante contradictoire et publique du gisement économique exploitable au titre du dispositif CEE ». C'est tout de même le moins que l'on puisse faire en la matière : de la transparence nourrie par un débat contradictoire !

Ce qui est sûr, en tout cas, c'est que les pouvoirs publics ne vont pas pouvoir longtemps continuer à ignorer les critiques pesant sur ce dispositif.

Car il est très coûteux pour les consommateurs, son efficacité en matière d'économies d'énergie est trop souvent fondée sur des gisements virtuels plutôt que sur des économies effectivement constatées ; enfin, il a fait l'objet de fraudes récurrentes comme de nombreuses études l'ont montré ! Cela fait beaucoup... Il est vraiment temps de siffler la fin de la partie !

Le démarchage des concurrents dans le collimateur !

La concurrence, cet univers impitoyable !

Tout est bon, en effet, pour les concurrents d'EDF, pour gagner des parts de marché au prix de manœuvres scandaleuses dont sont victimes les citoyens.

Dans son dernier rapport sur le sujet, le Médiateur de l'Energie décrivait la situation en ces termes : « Des appels téléphoniques insistants, des visites inopinées au domicile, des discours insidieux, des informations tronquées voire mensongères : malheureusement, les cas dans lesquels les démarcheurs abusent les consommateurs sont trop nombreux ».

Le médiateur a été saisi 2132 fois pour démarchage abusif en 2020 contre 1416 en 2018 !

Et celui-ci de conclure : « si les acteurs de marché de l'énergie ne règlent pas ces problèmes eux-mêmes, alors nous convaincrions sans difficultés le législateur de les y contraindre par la loi »

Il y a un précédent récent : celui de la loi du 24 juillet 2020 qui interdit le démarchage téléphonique dans le secteur de la rénovation énergétique suite là encore à des abus répétés.

Alors, chiche !

Leclerc Energies éjecte ses clients et leur propose des offres

à tarification dynamique !

L'information est donnée par la revue « 60 millions de consommateurs » d'août.

Les clients ayant choisi ce fournisseur viennent d'être informés en juillet que leur contrat sera résilié sous 90 jours, conformément aux règles légales.

Les particuliers non équipés de Linky sont orientés vers un autre fournisseur, Alpiq.

Quant aux particuliers équipés de Linky, ils se voient proposer une offre à tarification dynamique avec un prix du kwh qui varie toutes les heures !

Les clients sont informés la veille des différents prix pour la journée du lendemain. A eux de « consommer au mieux » en évitant les pics et en profitant des creux... Quant à ceux qui ne peuvent baisser leur consommation, par exemple ceux qui sont chauffés çà l'électricité, il n'y a pas de limites au prix qu'ils paient !!!

Rappelons qu'en application du quatrième paquet de directive européenne, tous les fournisseurs de plus de 200.000 clients devront proposer une tarification à offre dynamique à leurs clients.

Ce type d'offre est particulièrement dangereux. **FO** avait été parmi ceux qui ont combattu ce texte lorsqu'il a été discuté au Conseil Supérieur de l'Energie.

Pour FO, ce type d'offres n'a pas sa place et est totalement contraire aux valeurs de service public. C'est en outre un danger considérable pour les usagers. Il est totalement scandaleux que l'Europe, toujours autant aveuglée par le dogme de la concurrence à tout va, impose aux pays membres de devoir proposer de telles offres totalement contraires à nos valeurs !

D'ailleurs, même la CRE (Commission de Régulation de l'Energie), pourtant favorable à la concurrence, a dans une délibération du 16 juin 2021, décidé de limiter l'impact de ces contrats avec un plafond égal au « double de la facture mensuelle HT que le consommateur aurait payé au tarif réglementé correspondant » ! Mais c'est le double tout de même ! Vive la concurrence...

Comme le souligne le Médiateur de l'Energie dans son dernier rapport (p.20) : « Il est peu probable que les offres à tarification dynamique apportent un gain aux consommateurs ; bien au contraire, elles risquent de les mettre en défaut ». On ne saurait mieux dire...

Dernière nouvelle. Au vu de l'envolée des prix sur les marchés, Leclerc vient de décider le 21 septembre de reporter « à une période plus favorable » le lancement de cette offre. Reporter mais pas annuler...